



**COMPTE-RENDU**  
**Conseil de quartier commun des 3 quartiers :**  
**Issambres Est**  
**06.10.2022**

Service : Cabinet du Maire des Issambres  
Rédacteur : Youna PEUZIAT  
Approbateurs : Jean-Claude SAVIO/ Yoann GNERUCCI/  
Martine BOUVARD/ Sylvie LELEU  
Objet de la réunion : Conseil de quartier commun Issambres

**1) PRESENTS :**

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint délégué au quartier des Issambres – Adjoint aux travaux Elu référent du conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Yoann GNERUCCI	Premier Adjoint – Elu référent du Conseil de quartier Ouest	Oui
Sylvie LELEU	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Est	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente du Conseil de quartier Issambres Nord	Oui
Caroline DEMONEIN	Elue référente du Conseil de quartier Ouest	Oui
Jérôme BUSNEL	Elu référent du Conseil de quartier Est	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative	Oui
Patrick FLECHE	Conseiller municipal délégué à la démocratie participative	Excusé
Ken TISSIER	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Ouest	Oui
Olivier COUFRANT	Elu de l'Opposition référent Conseil Issambres Nord	Excusé

**Agents Municipaux**

Véronique CORNEC	Directrice Générale Adjointe – Directrice des Services Techniques	Oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Oui
Prisca THIVAUD	Directrice de la Communication	Oui
Youna PEUZIAT	Coordinatrice du pôle des Issambres	Oui

**Conseillers de quartier Issambres Est :**

Hervé BROGGI	Vice-Président du Conseil quartier Issambres Est	Oui
Andréa DE MATTEI	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Pierre FERRE-BOGE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Manuel DA CUNHA GAVINA	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Martine GUIGNARD	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Hélène KALFON	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Josette MIMOUNI	Conseillère de quartier Issambres Est	Oui
Jean-Marc PASTRE	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Marie-Christine PETITJEAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Christian ROTTARO	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui
Jacques VIAN	Conseiller de quartier Issambres Est	Oui

## **PREAMBULE :**

Avant de débiter l'ordre du jour établi par les conseillers de quartier des 3 secteurs des Issambres, Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, remercie l'assemblée d'être nombreuse ce soir, les Elus, les agents municipaux et les conseillers de quartier, de leur présence et du travail réalisé au quotidien.

Elle présente la nouvelle disposition du conseil de ce soir, pour présenter les conseillers par secteur aux administrés et procède à l'appel des conseillers de quartier. Elle excuse Mme EICHACKER Annie, conseillère de quartier des Issambres Nord, et Présidente de l'ASL du Grand Boucharel depuis 15 ans, absente ce soir et invite l'assemblée à lui rendre hommage en l'applaudissant pour son travail exemplaire pendant toutes ces années, car elle va quitter ses fonctions pour rejoindre sa famille dans le sud-ouest.

## **1<sup>ère</sup> partie : Ordre du jour commun :**

### **Point 1 – REGLEMENTATION des Conseils de quartier**

*Madame Bouvard souhaite avant de présenter l'ensemble des sujets retenus pour ce conseil, rappeler que dans le règlement des Conseillers de quartier, les réunions de travail doivent rester confidentielles et ne doivent surtout pas se retrouver sur les réseaux sociaux afin d'éviter toutes polémiques. Les questions lors de la préparation du conseil public, étant posées à l'ensemble des Elus et services, ne doivent pas être source de discussion avant d'avoir les réponses des Elus et des services. Elle remercie les conseillers de garantir à l'avenir, le respect du règlement.*

### **Point 2 – POPVOX**

*Madame BOUVARD poursuit en rappelant le fonctionnement de la plateforme POPVOX et son intérêt.*

La plateforme participative de votre commune, pour vous, avec vous !  
Connectezvous, inscrivezvous, participez à votre quartier !

Vous pouvez :

- Informer, proposer, partager, des événements, des idées, des photos,
- Signaler, alerter sur un problème urgent et le géolocaliser sur carte
- Questionner vos élus,
- Programmer un co-voiturage,
- Échanger entre vous,
- Vous tenir au courant de ce qu'il se passe dans votre quartier, rien qu'en consultant ce que publient vos concitoyens, mais aussi les actualités, l'agenda, les compte-rendus des Conseils de quartier, ....

popvox

*Ce site est à disposition des habitants et des conseillers de chaque quartier pour s'informer, proposer, partager des événements, des idées, des photos.*

#### **Plusieurs options :**

- Signaler, alerter sur un problème et le géolocaliser sur carte,
- Questionner vos élus, leur faire des propositions,
- Programmer un co-voiturage,
- Échanger entre vous,
- Se tenir informer de ce qu'il se passe dans votre quartier, rien qu'en consultant ce que publient vos concitoyens, mais aussi l'actualité de votre quartier, l'agenda, les comptes-rendus des Conseils de quartier, ...

*Madame BOUVARD informe que les réponses sont toujours apportées aux sollicitations : certaines sont traitées rapidement quand d'autres demandent un traitement plus long mais la réponse est toujours apportée. La question disparaît des écrans quand le problème est résolu, mais elle demeure tant que le traitement est en cours afin que les autres habitants du quartier puissent s'en informer. En outre, demeurent à l'écran les propositions, toutes prises en considération mais qui n'appellent pas forcément des réponses immédiates : elles sont collectées et traitées d'abord par les Conseillers de quartier.*

*Ce site est jeune et ne demande qu'à évoluer, à s'améliorer pour répondre au mieux à vos attentes : il est au service des habitants et des conseillers de chaque quartier. Afin d'être efficace, il requiert l'inscription en nombre des habitants des quartiers. Rappel : il est gratuit.*

### **Point 3 – Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA)**

- A la suite des récents événements, quelle est la suite donnée par la mairie ? Quel est le positif pour la commune ? Quelles seront les conséquences pour la commune à court, moyen et long terme ? A quand une accalmie ? (Qu'est-ce que la commune a gagné dans ce bras de fer ?)

*Monsieur le Maire expose les relations vis-à-vis de l'agglomération. Il explique les raisons de sa démission de l'ECAA. En tant que vice-président du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), Monsieur le Maire explique qu'il a fait voter le budget du SMA pour les 74 communes représentant 116 kms de rivière, de la source à l'embouchure.*

*Il était important de voter ce budget sachant que les besoins sont nombreux et que la finalisation des longues études permettait enfin de passer à la phase opérationnelle. Ces phases définissent des fiches actions. Sauf que les fiches actions arrêtées n'étaient pas toutes justifiées par rapport aux réels besoins. Il faut travailler sur les affluents pour permettre de désengorger l'Argens.*

*La demande d'approbation de modifier ces fiches actions a été obtenue auprès du Ministère de l'Environnement. Etant donné que toutes les demandes avaient abouti et que les souhaits de l'ECAA étaient validés dans ces fiches actions, ainsi que le recrutement de personnels qualifiés pour les mettre en œuvre, en tant que Vice-président, Monsieur le Maire a donc pris la décision de voter ce budget.*

*Monsieur le Maire précise que Roquebrune sur Argens n'est pas mis en marge puisqu'en 2022, la ville a obtenu un million neuf cent soixante-sept milles euros de subvention de l'Etat, de la Région, du Département et une partie de l'ECAA.*

*Les projets portés par l'ECAA sont subventionnés par la Région mais le Président de l'ECAA, semble oublier cette aide favorable pour l'agglomération et ses communes.*

*Un exemple pour l'école de la Bouverie, la ville a obtenu, 708 000 € et 200 000 € de subventions directes.*

*Malgré la situation conflictuelle, le travail continue et prochainement Monsieur le Maire va rencontrer les autres maires de l'Agglomération pour discuter du protocole entre les communes, comme le projet du front de mer des Issambres. Les budgets sont déjà votés et acquis.*

*Suite à la décision du Président de fermer le quai de transit du Col du Bougnon, Monsieur le Maire informe que dès que possible, le quai va rouvrir, le temps de mettre en place un nouveau fonctionnement municipal.*

### **Point 4 – Fermeture du quai de transit du Col du Bougnon :**

*Monsieur GNERUCCI, Premier Adjoint explique dans les détails les modalités de cette fermeture. C'est une décision unilatérale de l'ECAA, expliquée dans un courrier le 08/07/2022 demandant de justifier l'existence de ce site, du risque incendie et demandant la régularisation en urbanisme.*

*Compte tenu des délais, la ville a proposé des solutions de substitution, chiffrées, étalées dans le temps pour une mise en place et à moindre coût pour les administrés. La ville a proposé la solution de collecte au grappin qui permettait de récolter chez l'habitant les déchets verts, a demandé à décaler la date de fermeture pour trouver une solution alternative, a demandé la mise en place d'un broyeur qui passerait directement chez les administrés et enfin, a demandé de bénéficier de bacs orange pour une collecte en porte à porte chez les administrés.*

Ces solutions ont toutes été refusées sous prétexte que les Issambres sont soumis au débroussaillage à 100 m et donc du flux important de végétaux que cela engendrerait. Monsieur GNERUCCI a prouvé que les motifs n'étaient pas justifiés en comparant la ville de Roquebrune sur Argens, avec les cahiers des charges des autres communes de l'agglomération qui étaient équivalents à notre ville mais malheureusement cela n'a pas été retenu.

Sur l'aspect financier, depuis deux ans, une réduction de 5 % du flux des végétaux sur le quai de transit a été réalisée. De plus, la mise en place de la collecte nocturne et la réduction des passages, ont permis une économie réelle.

Aujourd'hui la municipalité va continuer à chercher des solutions proposant de rouvrir en régie la déchetterie, un courrier adressé au Président est parti le 05/10 pour lui demander de pouvoir continuer à récolter les déchets verts sur le quai de transit. La ville s'est déjà assurée de pouvoir maintenir le dépôt sur le site de la Poudrière à Puget sur Argens.

Question de Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : L'augmentation de la TEOM est principalement due au ramassage, en porte à porte, sur les communes de Fréjus et Saint-Raphaël. Pourquoi le ramassage en porte à porte est-il refusé sur la commune de Roquebrune sur Argens, sur le plan financier ? Peut-on avoir la répartition des collectes des ordures ménagères par ville sur l'Agglomération ?

Les tonnages ont été demandés via le SMIDDEV et l'Agglomération, mais aujourd'hui l'enveloppe est globale donc on ne peut pas extraire le tonnage par ville. Le SMIDDEV va nous faire un retour des volumes sur 2021 sur le retraitement.

Question de Monsieur ALENDIA – Conseiller de quartier Nord : Sur les zones qui sont soumises aux OLD, il y a beaucoup de personnes qui brûlent encore. Pourquoi les bacs oranges ne sont pas autorisés sur Roquebrune sur Argens ?

La problématique étant que l'exutoire est à Fréjus, il est difficile de faire de la pédagogie avec les administrés qui sont pénalisés par l'Agglomération qui retire un service public.

Monsieur GNERUCCI invite les administrés à interpeller eux-mêmes le Président de l'Agglomération pour qu'il prenne conscience des attentes et besoins des Sambracitains.

Monsieur le Maire ajoute le fait que Monsieur MASQUELIER se soit brouillé avec M MUSELIER, le SMIDDEV devait créer un centre de valorisation sur le site de Bagnols en Forêt et suite à cette brouille, il n'y a plus de financement de la Région sur ce projet à ce jour. « L'avenir des Ordures ne va pas vers le clair... »

## Point 5 : TRAVAUX de VOIRIE :

Monsieur SAVIO explique deux principes de fonctionnement pour les chaussées abîmées :

- Une équipe en interne qui traite des urgences : (nids de poule),
- Un prestataire qui effectue des reprises en bicouche pour préserver les routes et/ ou réfection des routes en partie ou en totalité.

En 2022, le Programme des routes sur les Issambres a coûté **535 155.70 €/TTC**

Bicouche	Les impasses de la vallée verte	73 816,20 €	Mai 2022
Enrobé	Bd des Myrthes (Tronçon en sens unique)	110 856,00 €	Juin 2022
Enrobé	Bd des Tritons (tranche 1, entre bd des sirènes et corniche ligure)	112 530,00 €	Juin 2022
Enrobé	Rue des Demoiselles	109 926,00 €	Juin 2022
Enrobé	Bas-côté Bd de la Ligurie (1 tronçon)	21 360,00 €	Mai 2022
Enrobé	Avenue de la vallée	102 667,50 €	Janvier 2022

Sur les autres pôles de la ville, au Village il y a eu 213 937.20 €/TTC de travaux de chaussée en cours et à la Bouverie, 45 859.80 €/TTC

Concernant le Programme Prévisionnel d'Investissement pour 2023, le programme définitif sera arrêté en fonction du budget alloué. Un listing reprenant les priorités des routes à refaire pour des raisons de sécurité surtout, a été établi et chiffré. A ce jour, ce listing représente 1 154 344, 20 €/TTC

pour le pôle des Issambres. Ce listing peut évoluer suivant les urgences mais ne pourra être réalisé en totalité sur l'année 2023. Une cartographie d'aide à la décision sera réalisée en scannant l'état des revêtements sur la totalité de la Commune.

Question du public : L'Allée du train des pignes va-t-elle être réhabilitée ?

Monsieur SAVIO informe l'assemblée que cette voie appartient au Conseil Départemental.

Question du public : Les constructions abîment les chaussées, peut-on demander une remise en état auprès des propriétaires ?

Monsieur SAVIO explique qu'effectivement, les routes sont abîmées par les constructions. Une demande auprès des propriétaires de remise en état des chaussées sera adressée et si cela n'est pas réalisé, des travaux pourront être facturés aux propriétaires.

Question de Monsieur FERRE-BOGE – Conseiller de quartier Est : Peut-on interdire l'utilisation du domaine public pour les travaux ? Peut-on prendre un arrêté municipal ?

Monsieur SAVIO explique que ce n'est pas possible vu la configuration des Issambres. Des demandes d'autorisation sont faites avec une redevance à payer, au cas par cas.

Question de Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : Quand une construction met plus de deux ans pour sortir de terre, et que la voirie est obstruée, comment obtenir une remise en état de la chaussée correctement ?

Monsieur SAVIO rappelle qu'il s'agira d'étudier la problématique au cas par cas.

La réalisation du scan des routes permettra-t-elle de définir les priorités des Issambres ?

Le scan permettra de définir les priorités sur les Issambres, mais cela restera en fonction des constats de la liste déjà établie. Le scan sera un plus, avec une vision complète de l'état des routes de la ville.

Question de Monsieur ROTTARO – Conseiller de quartier Est : Rajouter du marquage au sol, permettrait de limiter les débords et d'informer les administrés qu'ils se trouvent stationnés sur la route.

Monsieur SAVIO explique que les Issambres représentent 90 kms de voirie, et compte tenu du coût le marquage ne pourra être réalisé que ponctuellement.

## Point 6 – Augmentation de la Taxe Foncière et de la TEOM : Quelle est la position de la mairie ?

### - La Taxe Foncière :

Monsieur GNERUCCI explique que la taxe foncière est calculée sur la base de la valeur locative cadastrale de chaque bien immobilier (réduite d'un abattement de 50 %).

Ces valeurs locatives sont revalorisées chaque année par application d'un coefficient forfaitaire, le même pour toute la France, qui ne tient pas compte des spécificités locales. Depuis 2018, ce coefficient est déterminé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Mais, la reprise de l'inflation en 2021 a changé la donne.

En effet, en 2021, ces prix ont augmenté de 3,4 % entraînant une hausse proportionnelle des valeurs locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (contre 0,2 % l'année dernière !). Or, c'est sur cette base revalorisée que s'appliquent les taux votés par les collectivités locales. Cela signifie que **le montant à payer augmente aussi, a minima de 3,4 % en 2022.**

A noter toutefois que, pour sa part, **la commune n'a pas augmenté ses impôts.** En effet, le taux d'imposition de la commune n'a pas évolué de 2021 à 2022 lequel est fixé à 39,65 %. De même pour l'intercommunalité et la taxe sur la GEMAPI.

Par ailleurs, certains administrés méconnaissent les conséquences fiscales des travaux réalisés sur leur propriété (agrandissement, piscine, transformation d'un garage en pièce habitable,

terrasse couverte, etc.). **Ceux-ci impliquent mécaniquement l'augmentation de la surface taxable et, naturellement, au plus la base des propriétés bâties est élevée, au plus l'augmentation générale de la taxe foncière touche les contribuables.**

- **La TEOM :**

Concernant la TEOM, Monsieur GNERUCCI explique que **seule, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été revalorisée par l'agglomération** sur la commune passant de 12,30 % en 2021 à 13,53 % en 2022. A ces taxes, s'ajoutent les frais de gestion de l'administration fiscale (de l'ordre de 4 % du montant total de la taxe foncière).

Concernant l'augmentation de la TEOM de 1.23 %, il s'agit d'une volonté de l'ECAA. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse :

- ⇒ Augmentation du coût de collecte et de transport,
- ⇒ Augmentation de la quantité de déchets produits par la population
- ⇒ Augmentation de fait des étapes de traitement jusqu'à l'élimination ou la valorisation des déchets.

Par ailleurs, par tonne de déchet trié (bac jaune), le SMIDDEV (Syndicat de gestion des retraits des déchets) récupère 116 €/ tonne que l'Etat reverse, d'où l'importance de trier. Exemple : Le coût de la collecte des déchets résiduels s'élève à 350 €/ tonne, coût fixe sur lequel la commune n'a aucun levier d'action.

A noter qu'aujourd'hui, au niveau local, tous les emballages se trient.

## **Point 7 – Projets de la ville : Quels sont les avancements ?**

Madame DEMONEIN fait un retour sur les différents projets en cours sur le secteur des Issambres,

- **Projet de San Peire :** La procédure suit son cours. La ville est en contact avec ROXIM et leur architecte pour présenter un nouveau projet en accord avec le cahier des charges du lotissement et le PLU. Par ailleurs, nous sommes en double procédure judiciaire, si les parties trouvent un terrain d'entente, ces procédures peuvent s'arrêter.
- **Projet de la Pinède :** La ville vient d'avoir un retour pour fixer une date de rdv après 1 an de relances. Le Logis Familial étant en restructuration, les précédentes personnes qui travaillaient sur ce dossier sont parties, donc il leur a fallu reprendre les dossiers un à un, d'où le retard. La ville a demandé quelques modifications dont l'intégration des Services techniques.
- **Projet du Val d'Esquières :** Pas de changement et aucune volonté de changer le zonage Naturel existant. Le PLU a rendu la zone inconstructible. La commune travaille sur l'élaboration d'un PPRIF. Actuellement la carte d'aléa classe la zone en noir, qui est le degré maximum, car les risques d'incendies sont très importants. Le porté à connaissance sur le risque inondation de la Garonnette, confirme un danger suite au ruissellement lié à l'imperméabilisation des sols, sur le Vallon des Esquières.

Pour conclure, si aujourd'hui le PLU interdit la construction, le PPRIF et le risque inondation viendront bloquer définitivement la zone pour qu'elle ne puisse pas devenir constructible par une municipalité future. **Il s'agit de sécuriser ce poumon vert des Issambres.**

**Question de Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est :** Le terrain a été mis en adjudication, au prix de départ de 550 000 €, je ne connais pas le prix d'arrivée, mais que va devenir le projet présenté par l'entreprise ?

Monsieur le Maire explique qu'un travail est en cours avec la Sous-préfecture mais quoiqu'il en soit, ce terrain ne sera pas construit. Une précédente municipalité a perdu en rendant constructible cette parcelle et la ville ne va pas prendre de risque inutile.

## Point 8 – Plages horaires et gradation de l'abaissement de puissance de l'éclairage public, afin de limiter le coût. Quelle est la politique de la ville concernant les demandes d'économies d'énergie faites par le Gouvernement ?

Monsieur SAVIO explique que la Municipalité travaille sur des mesures d'économies d'Énergie.

Sur les 5000 points lumineux de la commune, la ville va procéder à des mesures d'économies sur l'éclairage public : sur les 1400 lanternes pilotables à ce jour, l'abaissement de la luminosité sera de 80 % de 21h à 6h du matin.

Les lanternes qui ne sont pas encore connectées ne seront pas encore diminuées pour le moment car elles ne sont pas pilotables et la problématique est la sécurité car de fait, les routes se retrouveraient dans l'obscurité. Donc à ce jour, seules les lanternes connectées seront abaissées. Une réflexion est en cours sur le sujet. Tous les avis seront bons à prendre.

En parallèle, à la demande de la ville, le prestataire réalise actuellement un réglage de l'ensemble des 100 armoires de commande pour décaler l'allumage des postes d'environ 15 mn à 20mn.

Ensuite, les chaudières des bâtiments municipaux sont en cours de rénovation, les bâtiments sont isolés un à un afin de limiter les surconsommations d'énergie. Une équipe travaille sur un audit pour finaliser les économies d'énergie à prévoir.

Question de Monsieur GORITZ – Vice-Président du Conseil de quartier Ouest : Peut-on étaler ce fonctionnement d'abaissement toute l'année afin de réaliser des économies pour la ville ?

Monsieur SAVIO n'y voit pas d'inconvénients, mais il est important de réaliser un audit auprès des administrés. Monsieur GNERUCCI informe que les zones où l'éclairage peut être éteint, ne concerneront que les routes peu empruntées.

Question du public : La solution du photovoltaïque ? Peut-on installer des éclairages solaires dans les rues ?

Une solution déjà réfléchié mais qui se fait au cas par cas, car c'est moins puissant et pas pilotable. Ce type de lanterne est installé sur certains points éloignés du réseau.

Question du public : peut-on prévoir l'éclairage des passages piétons ?

Monsieur SAVIO retient cette demande afin que le nécessaire soit fait sur les passages piétons qui n'en disposent pas.

Au sein de la municipalité, le télétravail sera favorisé.

Concernant les Illuminations de Noël : Les décorations sont conçues à partir de bouteilles en plastique permettant ainsi :

- Une baisse de la consommation énergétique avec l'utilisation exclusive de la technologie Leds,
- Un recyclage de matières plastiques au détriment d'une refonte d'un alliage aluminium énergivore.

Cette mise en illumination représente sur l'ensemble de la commune, une consommation de 15 kWh.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut travailler aussi sur le savoir-vivre auprès des usagers des salles par exemple, car les utilisations économes ne sont pas toujours respectées ; ex : climatisation avec fenêtres ouvertes... Pour information, fin août la ville en était à 600 000 € de consommation ; en comparaison, fin 2021, la ville avait eu un coût énergétique de 770 000 € ; il est vraisemblable que le coût sera en forte augmentation cette année.

Madame BOUVARD explique la suite du déroulé du conseil en informant que la partie des sujets communs est terminée et que maintenant il s'agit de présenter les sujets choisis par secteur.

## 2<sup>ème</sup> partie : Ordres du jour spécifiques à chaque quartier

### Issambres Est :

#### Point 1 – Passage de la Bonne eau :

- Monsieur GNERUCCI revient sur la présence d'un Sans Domicile Fixe :
  - Début septembre, la ville a été informée du retour du SDF
  - La personne est présente la nuit car elle travaille sur Saint Tropez en journée. L'intervention de la Police Municipale s'est faite à deux reprises lui demandant de quitter les lieux. Le 11/09, il s'était engagé à partir. Le 12/09 au matin constatant qu'il était toujours présent, une deuxième demande a été faite avec un délai donné jusqu'au 18/09. Comme il n'était toujours pas parti, une action a été réalisée avec la Brigade de l'Environnement et la Police Municipale pour retirer l'ensemble des affaires le 23/09.
  - La personne a enfin accepté d'être accompagnée par notre CCAS afin d'éviter son retour sur les lieux.
  - A ce jour, le CCAS cherche un logement d'urgence.
  - Le propriétaire du Cercle lui a mis à disposition un cabanon.
  - Le CCAS travaille en parallèle sur la régularisation de ses papiers.
- Passage Bonne eau :
  - Le Département nous a fait un retour écrit confirmant que ce passage est un ouvrage hydraulique et c'est sa seule destination.
  - Le Département préconise au Maire, étant en agglomération, de prendre un arrêté municipal interdisant l'accès piéton. Une réflexion va se faire pour une question de sécurité.
  - Le Conseil Départemental s'engage à la remise en place des plaques en fonte et à les souder.

Question du public : Peut-on bénéficier d'un accès piétons pour permettre l'accès à la plage de la Bonne eau par le souterrain ?

Monsieur GNERUCCI explique qu'une décision de justice a eu lieu sur la problématique de l'accès piétons de cet ouvrage hydraulique et que la ville ne peut passer outre ce jugement.

**La Cour d'Appel d'Aix en Provence a tranché le débat en 2014 :** ... « Dit que la parcelle cadastrée section BX 220 appartenant à la SCI BONNE EAU, n'est pas grevée d'une servitude de lotissement permettant d'accéder à la plage de la calanque de Bonne Eau ; Déboute en conséquence Monsieur X, de ses demandes ; ...**et la Cour de Cassation a confirmé en 2016.**

**La Cour d'Appel a de nouveau tranché le débat en 2020 :** « ... Dit que la parcelle cadastrée section BX n°220 appartenant à la SCI BONNE EAU n'est pas grevée d'une servitude de droit privé permettant d'accéder à la plage de la calanque de BONNE EAU aux termes du cahier des charges du lotissement dénommé LOTISSEMENT ET GROUPEMENT D'HABITATION DES CALANQUES DES ISSAMBRES, Déboute en conséquence le syndicat des copropriétaires de la Petite Paroisse de ses demandes, .... Condamne le syndicat des copropriétaires de LA PETITE PAROISSE à payer à la SCI BONNE EAU la somme de 4000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédures civiles, Condamne le syndicat de LA PETITE PAROISSE aux dépens de première instance et de la procédure d'appel, en ce compris les frais d'expertise judiciaire et, qui pourront être recouverts conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile. » ...

De ce fait, la ville ne peut se substituer aux propriétaires et autoriser l'accès piétons par le souterrain à la Calanque Bonne eau.

Monsieur GNERUCCI, invite cette personne à faire un point global étant donné l'importance de ce dossier, lors d'un rdv avec lui.

**Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : demande que l'établissement le Cercle réouvre ce passage pour faciliter les écoulements des eaux ?**

*Monsieur GNERUCCI explique que les problématiques seront étudiées dans son ensemble. Un point complet sera fait avec les services concernés.*

**Point 2 – Le Sentier du Littoral : projet de réfection ?**

*Monsieur GNERUCCI informe qu'un audit a été réalisé pour définir les travaux à réaliser – Une planification des interventions est en cours de finalisation pour définir la réalisation des travaux de réfection, soit en régie, soit par des prestataires. L'objectif étant de réaliser le maximum de travaux en régie pour limiter les coûts.*

**Point 3 – Débroussaillage de la CK 463 et de la Chapelle des Dolmens :**

*Monsieur GNERUCCI informe que le débroussaillage de la CK 463 a été réalisé et terminé le 29/09/2022.*

*Concernant le débroussaillage de la chapelle des Dolmens, il a été réalisé le 11/08/2022. Les arbres seront élagués et nettoyés lors de la campagne d'élagage, à l'automne.*

**Point 4 – Cambriolages 2022 ?**

*En 2022, sur le pôle des Issambres, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 29 septembre 2022, Monsieur GNERUCCI informe qu'il y a eu :*

- 58 vols (cambriolages, vols à l'arraché, vols dans les voitures). Les vols sont majoritairement des bijoux et des montres de luxe.
- 14 tentatives de vols,
- 3413 mains courantes déposées à la police municipale des Issambres.

*Ces chiffres sont les chiffres connus de la Police Municipale. Les chiffres de la Gendarmerie ne nous sont pas tous transmis. Par ailleurs, une patrouille de huit gendarmes était en renfort cet été.*

**Point 5 – Containers des ordures ménagères : possibilité d'augmenter le nombre de points collectifs sur le secteur des Issambres ?**

*Monsieur GNERUCCI rappelle donc qu'il serait utile d'implanter d'autres points de collectes collectifs sur le secteur des Issambres. Les conseillers peuvent accompagner la ville et questionner les administrés pour définir des emplacements pertinents et les réels besoins. Des études seront faites, ainsi qu'un chiffrage.*

**Point 6 – Nombre de caméras insuffisant sur le secteur des Issambres.**

*. Monsieur GNERUCCI informe que le marché a été relancé pour changement de prestataire. Une réflexion est en cours pour l'implantation des caméras sur des endroits pertinents. Des propositions seront faites au Maire et aux Elus pour arbitrage*

*A ce jour, il y en a 77 sur la commune dont 2 sur le centre de San Peire, l'objectif est de déployer des nouvelles caméras sur ce secteur.*

**Point 7 – Vigilance Citoyenne :**

*Monsieur GNERUCCI expose le principe de la Vigilance citoyenne :*

- Coordonnées des référents sur le site de la ville et de Popvox,
- Coordonnées de la Police Municipale,
- 7 panneaux implantés au niveau des grands axes et des axes pénétrants dans les quartiers sur le secteur des Issambres,
- Retours satisfaits mais confusions par les administrés qui contactent pour des doléances qui ne concernent pas la PM.

Madame MIMOUNI – Conseillère de quartier Est : informe que le référent secteur des Celtes a déménagé ; peut-on en désigner un autre ?

*Monsieur GNERUCCI note cette information pour faire le nécessaire.*

***Monsieur le Maire clôture ce Conseil de Quartier à 20H30, il remercie les conseillers et l'assemblée d'avoir assisté à cette réunion publique et invite l'ensemble des personnes présentes ce soir, à partager le verre de l'amitié.***